

L'Ille-et-Vilaine est à la traine

Date : 5 décembre 2015

Je me suis rendu cette semaine au siège de la collectivité départementale pour y consulter les compte-rendus des sessions budgétaires de février 2013, février 2014 et février 2015.

Je dois d'abord dire que j'y ai été fort bien reçu et j'en remercie très sincèrement les agents concernés.

Mais il m'a été indiqué que le compte-rendu de la session de février 2015 était « *à la relecture* », que 10 mois plus tard il n'était donc pas encore disponible et qu'il n'était pas possible de savoir quand il le serait.

Il m'a également été confirmé qu'alors que les séances plénières de l'assemblée départementale sont enregistrées, il ne m'était pas possible de les visionner.

Nous sommes fin 2015.

Quand j'observe que le [conseil municipal de Mordelles \(clic\)](#), le [conseil municipal de Rennes \(clic\)](#) ou encore le [conseil régional de Bretagne \(clic\)](#) retransmettent actuellement leurs sessions en direct et les proposent en « replay » dans les jours qui suivent, je suis profondément choqué que n'en soit pas encore capable une collectivité territoriale qui ne doit son salut qu'à sa prétention d'être un indispensable échelon d'exercice de la démocratie.

ville de Rennes



Mordelles



Région Bretagne

Je pense que la clause de compétence générale et la revendication de droit à l'innovation dans lesquelles s'était drapé le conseil général ces dernières années auraient dû être plus utilement mobilisées sur ce genre de question plutôt qu'à tenter d'imposer une appellation aux habitants du département, à chercher comment exporter des vaches au Koweït ou à créer une fausse monnaie territoriale à grand frais.

Même si je sais que malheureusement ça n'y vole pas toujours aussi haut que l'on pourrait l'espérer (pardon pour ma franchise), j'attends donc avec impatience qu'à l'instar de nombreuses autres collectivités locales, le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine « s'expose » en direct et « se propose » en différé.

Et ça me paraît la moindre des choses quand je vois tout l'argent qui est englouti dans la retransmission des Oscars d'Ille-et-Vilaine par exemple, ou bien quand j'observe que la dernière session du conseil départemental des Côtes-d'Armor a été retransmise en direct sur cotesdarmor.fr ou encore quand je note que dans quelques jours sera retransmise en direct la prochaine session budgétaire du conseil départemental de Loire-Atlantique.

Dois-je ajouter avec un brin de provocation qu'il y a déjà de nombreuses années que je suis en direct les séances d'un certain nombre d'institutions moldaves quand j'en ai envie ?...

S'il ne se sent pas de taille à relever sans délai le défi, le moins que le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine puisse faire en signe de bonne volonté, ce serait à mon avis de faire exactement

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

ce que le conseil municipal de Rennes faisait déjà depuis un certain temps : déposer sur son portail la bande audio de la séance après que celle-ci se soit tenue.

C'est ridiculement simple à faire, c'est juste une question de considération pour les citoyens.

Pour aller plus loin : [Un grand pas vers la démocratie](#) (humour)